

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Thierry DAYRE

2025 - 04 - 45 / AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
Versement de subventions conventionnelles au profit de la SPA Vauclusienne

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Par délibération du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la stérilisation des chats sans maître afin de limiter leur prolifération.
Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation financière annuelle des communes.

Pour l'année 2025, la participation communale de la Ville de NYONS s'élève à : 4 795,86 €, soit 0,69025 € x 6 948 habitants (population de référence au 1^{er}/01/2022 en vigueur à compter du 1^{er}/01/2025).

Au titre des interventions pour l'année 2024, la commune contribue au coût en honoraires vétérinaires de la stérilisation des chats à hauteur de 2 100,00 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions ci-après :

- **4 795,86 €** au titre de la convention fourrière
- **2 100,00 €** au titre de la stérilisation des chats sans maître pour l'année 2024.

TOTAL : 6 895,86 €

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748-1 du Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions présentées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Thierry DAYRE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



PC